

De : CER - Compagnons ER
Envoyé : mercredi 4 novembre 2020 13:30
À : philippe.henry@gov.wallonie.be
Cc : muriel.hoogstoel@spw.wallonie.be
Objet : CHUTE BRUTALE du MARCHE LIBRE CV EN OCTOBRE 2020

Monsieur Philippe HENRY, Ministre de l'Énergie RW

Actuellement le Marché libre CV est en chute libre, principalement par le portage issu du portage 1/7/2015 **de 3.400.000 CV**, réalisé entre ELIA SA et ECETIA INTERCOMMUNALE LIEGEOISE, représentée par sa PURPOSE VEHICULE, organisée par la Banque d'affaires DEGROOF et avocats de New-York USA.

Détails et Réflexions sont reprises dans notre PDF en annexe.

Quelques questions qui méritent réponse de votre part, quant à la descente du marché libre qui risque de s'accroître, en espérant que certains ne l'amène, à 50€/cv comme en mars 2013 :

- 1) Ceux qui sont producteurs avec une puissance crête de 1Kwc à 10 Kwc, ainsi que les nombreux autres au-delà de 10 kWc (PME et autres) qui n'ont pas de contrat spécifique « certificats verts » avec un intermédiaire ou fournisseur financier quelconque, devront-ils assumer leur production dans un cadre « **de choix irrévocable** » avec pertes financières imprévisibles et parfois conséquentes dans le chef des PME ?

Ce concept juridique est inadéquat dans un cadre de subsidiation où le produit CV Wallon, peut devenir un produit dérivé de WALL-STREET N-Y., complètement dérégulé.

Si vous avez une autre justification à envoyer à nos producteurs : merci de nous la communiquer le plus rapidement possible ou faire un mailing général SPW à tous les producteurs hors contrat CV « major Compagny ».

- 2) D'autre part, La CWAPE n'entend nullement modifier la facturation des Fournisseurs d'électricité quant à leur **rubrique « CONTRIBUTION VERTE »**, qui est réellement un produit commercial dans leur métier de base, qui devrait rester **UNIQUEMENT** leur offre de prix « ENERGIES ».
La CONTRIBUTION ENERGIE VERTE, en tant qu'intermédiaire aurait dû et devrait être identique à TOUS les consommateurs en fonction des kWh consommés, suivant étude spécifique périodique de la CWAPE pour barémiser à chacun à une **facturation identique au kWh consommé.**

Ce n'était pas le cas et cela ne l'est toujours pas, pour un produit de facturation qui est et demeure TOUJOURS un **subside Energies Renouvelables**.

Sur ce point, êtes-vous réellement en conformité avec la législation européenne dans un cadre de subside ENERGIES RENOUVELABLES... ?

Voir l'analyse CER sprl sur ce sujet, via notre annexe page 3 et 4 du 26-1-2018 : <https://www.compagnons-er.be/wp-content/uploads/ANNEXES-lettre-ouverte-Cwape-26-1-2018.pdf>

- 3) ELIA en tant que Service Public , comme tout intermédiaire à une rémunération couvrant ses frais et son travail accompli.
Sous réserve, nous n'avons pu découvrir ce type de renseignement...

Ne serait-il opportun d'en faire état lorsque des CV sont envoyés chez ELIA, **via l'extranet SPW**, ce qui serait logique pour une **société en prestation de Service Public...**

Le vendeur CV, devrait avoir connaissance que l'envoi de ses CV à ELIA , avec un délai de paiement à 4 mois, coûtera à TOUS les consommateurs(la collectivité) sur la facture d'électricité :

le prix de 65€ + le coût ELIA global de traitement et de sa rémunération, dans sa rubrique facture : « Réseau Distributeur National »

Pour les acteurs du Marché libre, les CV acquis par les fournisseurs permettront de contribuer à leur apport de quota qu'il doivent présenter à la CWAPE/SPW

Quand « le marché libre dévisse »....quel pourrait être le réel bénéficiaire de cet effet de marché libre :

- ELIA pour apport supplémentaire de CV à frais ajoutés dans sa rubrique facture consommateurs « Réseaux de distribution national »
- Des CV moins chers pour les Fournisseurs , dont la **marge bénéficiaire «en rubrique Contributions Vertes sur facture consommateur » est non régulée** et permet de faire une tarification libertaire et légale que ce soit pour un CV à coût 65€ , le facturé au prix de l'amende à 100€, voire plus ...la limite est libertaire...
- **In fine, n'y-a-t-il pas à revoir INTEGRALEMENT ces principes de produit dérivé de WALL-STREET N-Y....**

D'avance, merci de nous répondre pour communiquer utilement à nos Petits Producteurs.

Copie de la présente est adressée à la Direction SPW ENERGIES.

Dans la négative, les Petits Producteurs et les Supérieurs 10 Kw, forcément dans l'embarras et dans l'inquiétude viendront directement vers Vous.

Bien à vous

Jacques RULMONT
COMPAGNONS ENERGIES RENOUVELABLES SPRL
Chaussée de Givet 68
5540 HASTIERE
TVA BE : 0841.486.678
TEL : 0478/ 176616
Compte Cwape : 33X0898426
cer@compagnons-er.be

<https://www.compagnons-er.be/transition-energetique/>